

2012



LA FORMATION EN DEUX PHASES

La formation en deux phases 2012

La formation en deux phases s'est mise en place. Malgré cela, cette mesure ayant pour but de réduire le taux d'accidents chez les nouveaux conducteurs a encore donné lieu à des discussions sur la scène politique au cours de l'année 2012. Ces cours coûtent environ 40 millions de francs par an aux nouveaux conducteurs. Il est donc bien compréhensible que le législateur s'interroge sur l'intérêt et l'efficacité de cette formation en deux phases.

A la fin 2012, le Bureau de prévention des accidents (bpa) a publié une étude sur l'effet de la formation en deux phases. L'analyse montre que le recul des accidents mortels de circulation est plus important chez les nouveaux conducteurs que parmi les autres tranches d'âge, un constat positif donc. L'évaluation faite à la demande de l'Office fédéral des routes (OFROU) présente des données sur l'effet de la formation en deux phases sur le niveau de connaissance, de perception et de comportement. Ces données démontrent que l'on ne peut attester de résultats sur la sécurité dans la mesure escomptée. Il importe donc d'apporter des améliorations. Cette constatation rejoint l'évaluation des résultats effectuée par l'assurance qualité. Il faut réexaminer le contenu des cours et optimiser leur animation. Les conditions fondamentales de développement de la qualité de la formation en deux phases ont été élaborées au cours de l'année et doivent être mises en œuvre prochainement, avec le concours de la Confédération, des cantons, des organisateurs des cours et des animateurs.

Nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices

Conformément aux prévisions, le nombre des nouveaux permis de conduire délivrés à l'essai s'est stabilisé à un niveau de 84 000 permis. L'an prochain, le nombre des permis arrivant à échéance va augmenter d'environ 7000 (+9%). Le nombre des journées de cours de formation complémentaire CFC 1 et CFC 2 suivies a augmenté en 2012 d'environ 12 000, ce qui correspond à une augmentation de 10%.

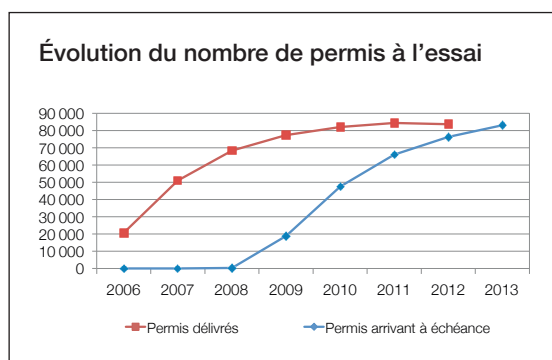


Fig. 1: Demande/délivrance de permis à l'essai depuis l'entrée en vigueur de la formation en deux phases (source: SARI, état: 31 décembre 2012)

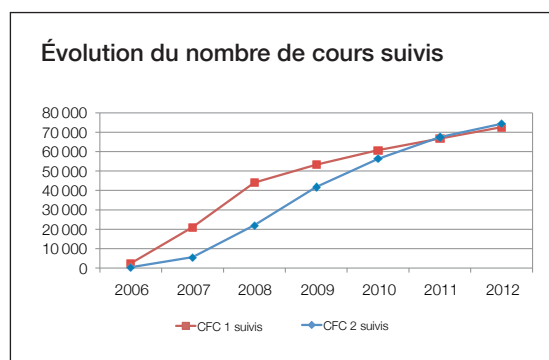


Fig. 2: Cours de formation CFC 1 et CFC 2 dispensés depuis le début de la formation en deux phases (Source: SARI, état: 31 décembre 2012)

La formation en deux phases 2012

Mesures administratives

Parallèlement à la progression du nombre de permis délivrés à l'essai, les mesures administratives faisant suite à des cas d'infraction ont augmenté.

Il convient néanmoins de rapprocher le nombre total de mesures administratives de l'ensemble des permis de conduire délivrés à l'essai pour trois ans. Le nombre de prolongations effectuées en 2012 correspond à 1,1% de tous les permis et le nombre d'annulations en représente 0,7%. Par rapport à l'année précédente, cela ne représente qu'une très faible augmentation, respectivement de 0,22% (605 prolongations de permis) et 0,03% (135 annulations de permis).

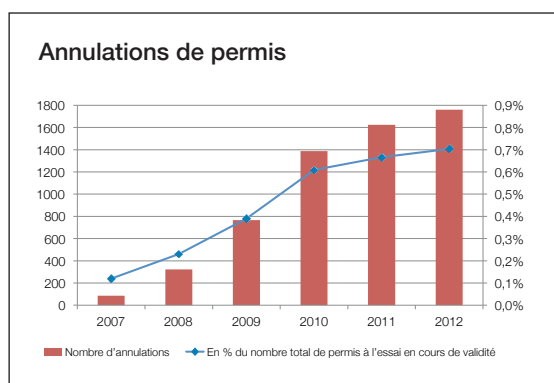


Fig. 3: Le nombre des annulations a augmenté d'environ 8% en 2012 pour atteindre un total de 1760 cas. (Source: Statistiques des mesures administratives à l'encontre des conducteurs de véhicules en 2012, Office fédéral des routes)

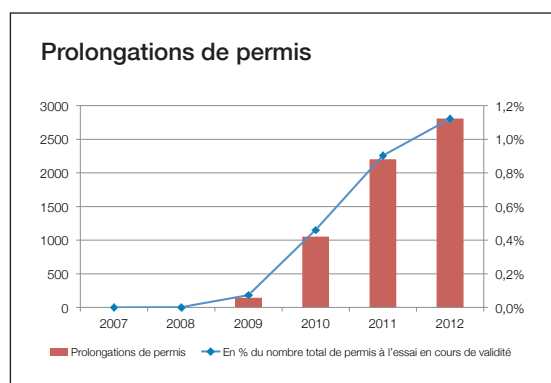


Fig. 4: Le nombre de prolongations de permis a augmenté de 27% en 2012 par rapport à 2011, pour atteindre un total de 2807 cas. (Source: SARI, état: 31 décembre 2012)

Organisateurs de cours, animateurs et animatrices

Le nombre total de cours a été d'environ 14 000, proposés par environ 34 organisateurs. Un nouvel organisateur de cours a obtenu en 2012 son autorisation pour l'organisation de cours, mais n'en a encore dispensé aucun. Le plus petit organisateur de cours a réalisé 42 cours et le plus grand 1396.

Les effectifs des animateurs et animatrices actifs ont augmenté de neuf personnes pour atteindre 605 personnes. En moyenne, chaque animateur ou animatrice a donné 52 cours, ce qui représente deux cours de plus qu'en 2011. Cette évolution traduit la professionnalisation de l'activité d'animateur/trice. En tout, les animateurs et animatrices ont exercé 31 253 engagements (+6,5%).

La formation en deux phases 2012

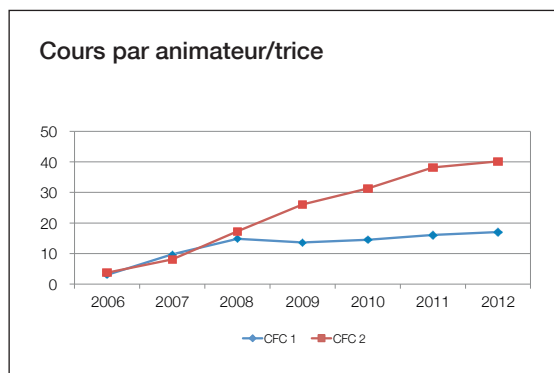


Fig. 5: Augmentation du nombre d'engagements par animateur/animatrice depuis la mise en vigueur de la formation en deux phases

(Source: SARI, état: 31 décembre 2012)

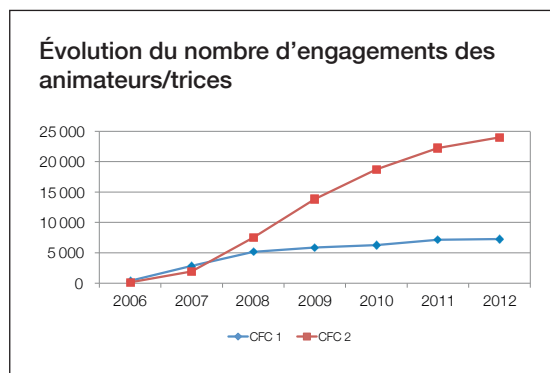


Fig. 6: Augmentation dans l'ensemble du nombre d'engagements des animateurs/trices depuis la mise en vigueur de la formation en deux phases

(Source: SARI, état: 31 décembre 2012)

Assurance qualité

En 2012, le service spécialisé dans l'assurance qualité de l'asa, le Conseil suisse de la sécurité routière, a recommandé l'agrément d'une installation de CFC 1 et de 14 nouveaux sites de CFC 2. Les autorisations correspondantes ont été accordées par les cantons. Ce sont en tout 46 cours (25 CFC 1 et 21 CFC 2) qui ont été audités. À cette occasion, 10 organisateurs de cours ont été priés de corriger certains défauts mineurs et deux ont dû se soumettre à un audit supplémentaire en raison de défauts plus importants.

La formation continue obligatoire concerne cinq groupes très différents: les nouveaux conducteurs, les animateurs, les moniteurs de conduite, les chauffeurs et les spécialistes en marchandises dangereuses. Afin que, au-delà des contenus spécifiques, des critères qualitatifs égaux soient appliqués uniformément, les directives de mise en œuvre élaborées à différentes périodes ont été harmonisées et rassemblées dans un unique document. Ces nouvelles «Directives relatives à la surveillance et à l'assurance qualité Formation continue obligatoire» ont été soumises à consultation, puis adoptées et mises en vigueur en janvier 2013 par la Commission Assurance qualité en accord avec l'Office fédéral des routes. Le document est disponible en ligne sur notre site www.2phases.ch dans le chapitre «Organisateurs de cours» sous «Bases – Documents de référence».

La formation en deux phases 2012

Développement de l'offre d'information

Déjà en 2011, l'asa avait développé une plateforme d'information permettant de se renseigner sur sa situation personnelle quant à la formation obligatoire. Les participants aux cours dans tous les domaines de la formation continue et du perfectionnement obligatoires (nouveaux conducteurs, animateurs, chauffeurs, spécialistes des marchandises dangereuses, moniteurs de conduite) bénéficient de la possibilité de s'informer directement en ligne.

En 2012, cette plateforme d'information a été étendue à la formation en deux phases. Les nouveaux conducteurs ont désormais la possibilité de programmer des rappels pour se rendre aux cours dans les temps et pour commander leur permis de conduire de durée illimitée. De plus, la plupart des cantons proposent également aux nouveaux conducteurs la possibilité de commander leur permis de conduire de durée illimitée directement sur le site web de la formation continue obligatoire. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur www.2phases.ch.

Évolution de la formation en deux phases

Compte tenu des résultats des audits, la Commission Assurance qualité (KQS) a mis en place des enquêtes sur la compétence des animateurs et des animatrices. Les résultats de ces analyses montrent que des mesures doivent être définies quant à la formation de base et continue en vue d'une optimisation. Par ailleurs, il a été constaté que l'évaluation de la qualité des cours devait également porter sur les compétences d'animation et les compétences sociales. Il y a également lieu d'examiner les prescriptions de définition des cours et les contenus des cours à dispenser. Ces instructions ont été appliquées telles quelles depuis la mise en place de la formation en deux phases.

Ces tâches feront l'objet d'une coordination avec les activités des responsables du projet OPERA-3 (contrôle de la première phase de formation).